L'Hyper !

N°230/06

17 décembre 2006

22 pages

Cfdt
des choix, des actes
Coordination Carrefour

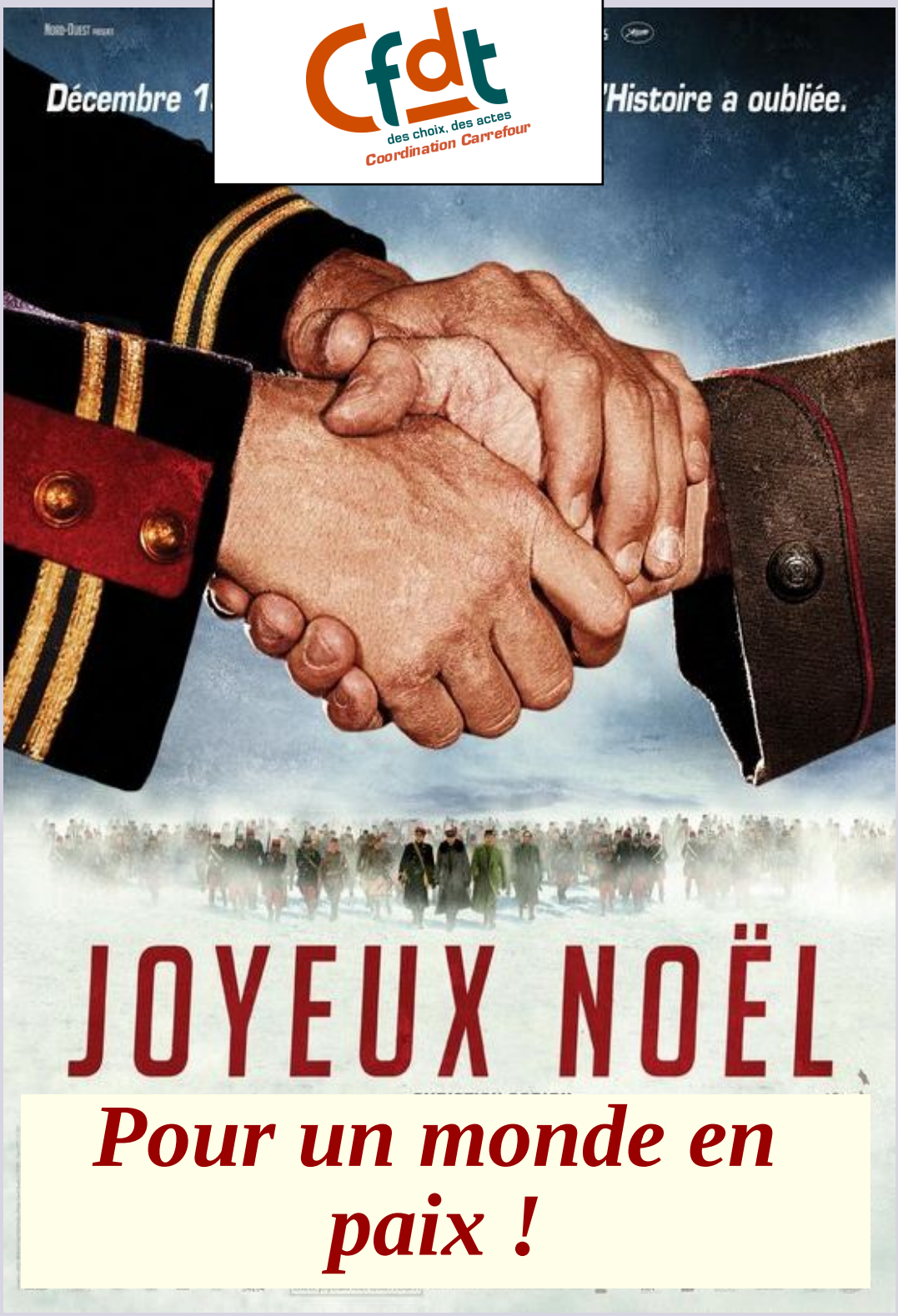

Pour un monde en paix !

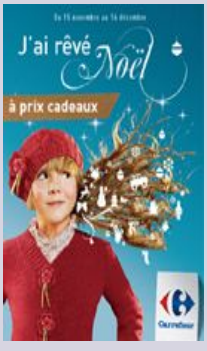

http://www.cfdt-carrefour.com **E. Mail: cfdt.carrefour@online.fr**

OUVERTURE

Sommaire et indices

▼ **Ouverture**

Sommaire et indices **page 02**

Je hais les dimanches **page 03**

▼ **La pause**

Noël le jour des cadeaux **page 04**

▼ **Syndicats**

Représentativité **page 06**

La CFDT se porte bien **page 07**

▼ **Dans les coulisses**

Actualités syndicales **page 08**

Actions syndicales **page 10**

Incivilités et violences **page 11**

La CFDT prend la tête du CE **page 12**

▼ **Ouvertures le Dimanche**

Mois de décembre 2006 **page 13**

▼ **Mercure**

Rencontre du 12 décembre **page 16**

Le magasin du futur **page 21**

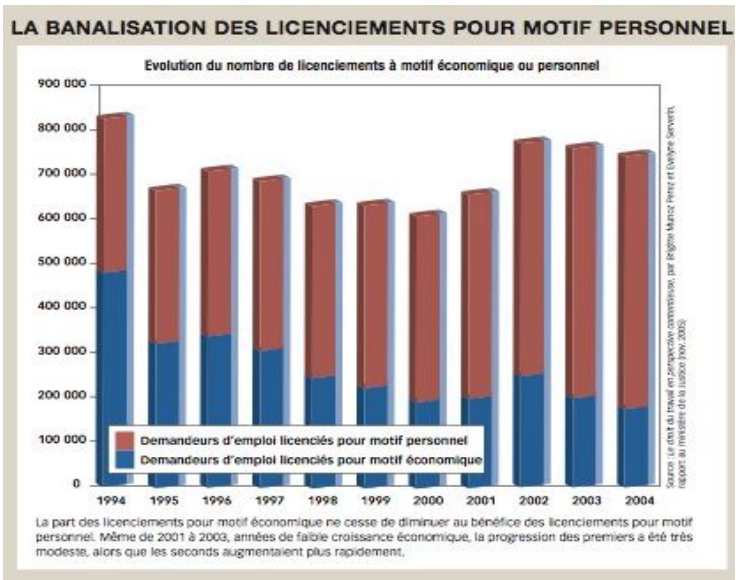

Pays les plus riches

Le PIB par habitant

▷ **Le classement du PIB par tête** (source OCDE)

Le PIB par habitant (en dollars)	
Pays	**PIB**
Luxembourg	44 800
Norvège	37 600
Etats-Unis	35 200
Suisse	34 000
Japon	32 800
Danemark	29 700
Irlande	26 700
Suède	24 700
Royaume-Uni	24 300
Pays-Bas	23 900
Finlande	23 300
Canada	22 700
Allemagne	22 500
Belgique	22 100
France	21 700
Australie	18 900
Italie	18 800
Espagne	14 500
Portugal	10 700
Grèce	10 700

INFLATION

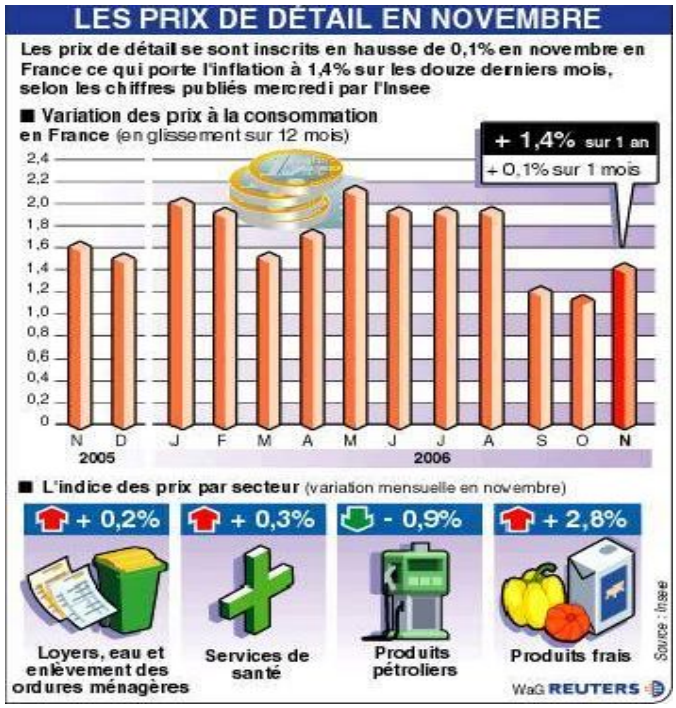

Tu travailles toute la semaine et le dimanche aussi

C'est peut-être pour ça que je suis de parti-pris

Chéri, si simplement tu étais près de moi

Je serais prête à aimer tout ce que je n'aime pas.

Les dimanches de printemps

Tout flanqués de soleil

Qui effacent en brillant

Les soucis de la veille

Dimanche plein de ciel bleu

Et de rires d'enfants

De promenades d'amoureux

Aux timides serments

Et de fleurs aux branches
Et de fleurs aux branches

Et parmi la cohue

Des gens, qui, sans se presser,

Vont à travers les rues

Nous irions nous glisser

Tous deux, main dans la main

Sans chercher à savoir

Ce qu'il y aura demain

N'ayant pour tout espoir

Que d'autres dimanches
Que d'autres dimanches

1952 Paroles: Charles Aznavour. Musique: Florence Véran

Je hais les dimanches !

Par serge Corfa

Tous les ans on ressort le vieux serpent de mer. Oh les avis sont partagés et chacun y va de son petit couplet au nom de la liberté d'entreprendre, de la liberté de faire ses courses, contre l'afflux de fin d'année, pour accompagner tels ou tels évènements.

Pourquoi interdire le travail du dimanche à certains et pas à d'autres ? Et pourquoi ceux qui protestent le plus sont souvent les premiers à aller faire leurs courses ce jour là ?

Bien des questions sans réponses et on confond allègrement les services nécessaires comme les hôpitaux avec les achats de dernière minute.

Chaque année on détériore les conditions de travail des plus pauvres.

- Hier un dimanche par an, aujourd'hui l'Allemagne passe à une dizaine d'ouverture par an et peut ouvrir à 24 h sur 24 (chaque land décide de sa politique)

- Hier respect des jours fériés aujourd'hui ouvertures tous les jours fériés.

- Hier fermeture la nuit aujourd'hui les Champs Elysée ouvre toute la nuit et le Wal-Mart de Moncton vient d'annoncer qu'il serait ouvert 24h/24h jusqu'à Noël !

Il y a des volontaires le dimanche car quand on gagne moins de 1000 euros par mois, quand on subit un temps partiel non choisi quel choix vous reste t-il quand on vous propose de vous payer double voire triple quelques dimanches.

Il faut bien payer les cadeaux de Noël et tant pis pour le Réveillon en famille !

N'oublions pas que les salariés des supermarchés eux travaillent tous les dimanche matin sans le moindre rajout à leur salaire.

Travail de nocturne, jours fériés, dimanche, nuit je connais ! Mon père, ma femme, mes enfants tous ont ou avaient des métiers aux horaires décalés.

Au réveillon de Noël la famille ne sera pas réunie deux seront au travail jusqu'à 10 h, une y sera toute la nuit et deux autres travailleront le 25 au matin dès 5 heures.

Les enfants ne verront pas leur maman !

CONTRE résolument contre parce que la vie vaut le coup d'être vécu et quand on a trop d'horaires décalés on n'a plus de vie de famille.

Inviter la famille les amis devient impossible, on se coupe des autres malgré les primes qui sont un plus appréciable et apprécié.

Les malades justifient les contraintes de l'infirmière mais quand il ne s'agit que de conserves … J'aimerais savoir combien de boîtes de petits pois se vendront à 19 h ou 3 h du mat !

Ouvrir le dimanche (ou jours fériés, ou nocturne, ou nuit) au nom de la liberté, il n'y a que les imbéciles et les nantis pour dire cela.Mais tant que les salaires seront ce qu'ils sont nous seront nombreux à nous porter volontaires

Zola pourrait revenir sans problème écrire sur la misère des salariés des grands magasins il changerait simplement le titre par hypermarchés, supermarchés, hard discount… tant de nouveaux mots qui ne cache que la même réalité

"Au bonheur des dames" qu'il disait !!

Noël , le jour des cadeaux

Depuis le XVIe siècle dans certaines régions, depuis le début du XXe siècle seulement dans d'autres, on a coutume d'offrir des présents aux enfants.

D'abord des fruits secs, des pommes, des pruneaux, des fleurs séchées… maintenant des jouets en surnombre. Une caractéristique permanente : l'anonymat du donateur. En quelque sorte tombés du ciel, les cadeaux sont attribués selon les régions du monde à des personnages plus magiques les uns que les autres…

Saint Nicolas

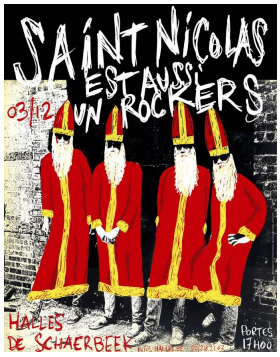

Saint Nicolas est le plus ancien père Noël. Dans le nord et l'est de la France mais aussi en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne, en Allemagne, en Autriche, aux Etats-Unis…, il a été le premier à distribuer de menus présents aux enfants, le 6 décembre. Dans les représentations populaires, il est coiffé d'une mitre, parfois chaudement vêtu d'un manteau rouge et violet et portant la barbe, à l'instar de celui qui va lui succéder : le père Noël. Il reçoit aussi les requêtes des enfants, oralement ou par écrit.

Le Christkindl, les anges et les Rois mages

En Alsace et en Allemagne, la Réforme écarta le bon saint Nicolas pour le remplacer par l'Enfant Jésus (Christkindl) dans l'imaginaire de Noël. Un Jésus déjà grandi, décrit comme un enfant de huit ans (il fallait qu'il ait la force d'apporter des cadeaux !), parfois aidé par des anges ou par une « Dame de Noël ».

Au Mexique, on trouve la même idée, mais Jésus n'est pas seul, tout le monde s'y met ! On affirme aux enfants que c'est à la fois Jésus, Marie, Joseph, les trois Rois mages, les bergers et les anges, pas moins, qui assurent la distribution !

En Espagne, les cadeaux n'étaient distribués autrefois que le soir de l'Épiphanie (6 janvier) par les Rois mages eux-mêmes.

La Befana et Babouchka

En Italie, le mot Befana signifie Épiphanie, mais il désigne aussi, selon la tradition, une vieille femme arrivée trop tard à la crèche pour adorer le Christ et qui distribuerait depuis cette date des cadeaux aux enfants, parce qu'elle trouve un peu de Jésus dans chacun d'eux. Elle ne passe pas à Noël mais la nuit du 5 au 6 janvier, et se glisse par la cheminée pour laisser ses présents dans les chaussons des petits.

En Russie, même genre de légende : la vieille Babouchka avait laissé partir les rois mages sans vouloir les suivre. Prise de remords, elle était finalement partie à leur recherche, mais n'avait jamais réussi à trouver la crèche de l'Enfant Jésus. Depuis, elle continuait sa quête de maison en maison, en y laissant des cadeaux le jour de Noël.

Des auxiliaires divers…

Tante Arie

En Languedoc, en Bourgogne et en Franche-Comté, c'est la bûche de Noël elle-même qui apporte les cadeaux : elle a souvent été creusée pour les recevoir et les enfants doivent la frapper jusqu'à ce que saute le bouchon qui maintenait les présents cachés.

Dans une partie de la Franche-Comté, les surprises étaient apportées, disait-on, par

Les Noëls d'autrefois

Marie-Odile Mergnac, Anne-Claire Dejean Max Déjean Jacques Lambert

ISBN: 2911665732 / 2-911665-73-2

http://www.notrefamille.com/

la Tante Arie. La tradition la décrivait comme une dame bien vieille avec un visage jeune et des pattes d'oie en guise de pieds. Tout emmitouflée, elle faisait le tour du pays, un bâton dans une main, accompagnée d'un âne chargé de tous les jouets et de toutes les friandises qu'il lui fallait distribuer.

Dans le Berry, c'est un enfant, « le petit Naulet », qui assurait la distribution. En Savoie et en Suisse, c'était un vieux bonhomme, le père Chalande, qui passait, ou bien, dans le canton de Neuchâtel, des « fées de Noël ». En Suède, dans une partie des pays germaniques et en Catalogne espagnole, sainte Lucie (dont la fête est le 13 décembre) joue le même rôle. Saint Nicolas et sainte Catherine l'accompagnent parfois.

Le père Noël

Inventé dans les années 1820 aux États-Unis, le père Noël a remplacé progressivement, dans l'imaginaire enfantin, les autres pourvoyeurs de cadeaux. En France, il fait quelques timides apparitions pendant l'Entre-Deux-Guerres, mais il s'implante surtout après la Seconde Guerre mondiale. Le prestige des Américains, qui ont participé au Débarquement et à la Libération, y est pour beaucoup, ainsi que le succès de la chanson de Tino Rossi, Mon petit papa Noël, en 1949. Le père Noël est aujourd'hui aussi universel que la fête de Noël, et sa physionomie converge dans tous les pays du monde vers la barbe blanche et les habits rouges...

Inscrivez ici votre liste de cadeau à demander au Père Noël Carrefour

…

…

…

…

…

…

…

Reconduction de la prime de Noël

Les bénéficiaires du RMI et de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) devrait percevoir cette année encore une prime de Noël. Celle-ci s'élèvera à 320 € pour un couple avec deux enfants et sera versée durant le mois de décembre. Le gouvernement fera voter en ce sens un amendement au projet de loi de finances rectificative pour 2006.

Pour un Noël « équitable »

L'univers du commerce équitable souhaite lui aussi profiter de la manne des Fêtes.

Des principes basés sur la justice, bien sûr, mais aussi sur le respect de l'environnement et des personnes. Le commerce équitable vise à assurer aux producteurs d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie une rémunération plus juste pour leur travail.

Noël des actionnaires

Carrefour : 746.050 actions rachetées en novembre

Le groupe Carrefour a racheté 746.050 actions composant son capital au mois de novembre d'après une déclaration transmise à l'AMF. Ces rachats d'actions représentent un investissement proche de 35 Millions d'Euros au cours moyen de l'action durant le mois.

Carrefour avait déjà racheté 686.000 actions en octobre.

SYNDICATS

Représentativité des syndicats en France

Avec un taux de syndicalisation de 8,2 % en 2003 (5,2 % dans le secteur privé), la France est la lanterne rouge des pays industrialisés.

Syndicalisme d'adhésion ou de représentation ?

Il n'y a que deux voies pour accomplir la révolution de la légitimité : la légitimité syndicale ou la légitimité politique.

La première est celle du "syndicalisme d'adhésion".

Avec un taux de syndicalisation de 8,2 % en 2003 (5,2 % dans le secteur privé), la France est la lanterne rouge des pays industrialisés.

Des années 1970 à aujourd'hui, le taux de syndicalisation a été réduit en effet par trois, passant de 23-25% à environ 8-9% du salariat

Par contre, les syndicats ont mieux résisté dans le

Voix aux Elections

Election comité d'entreprise 2004

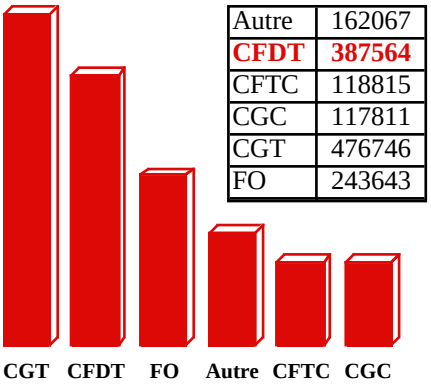

Autre	162067
CFDT	**387564**
CFTC	118815
CGC	117811
CGT	476746
FO	243643

Election Prud'hommes 2002

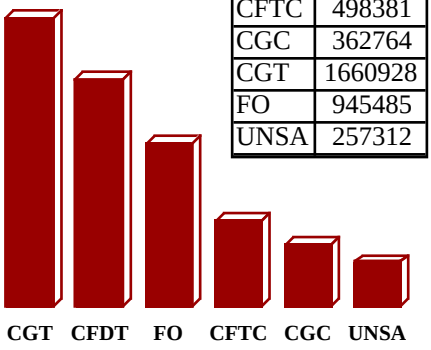

CFDT	**1303336**
CFTC	498381
CGC	362764
CGT	1660928
FO	945485
UNSA	257312

Adhérents

Nombre d'Adhérents 2005

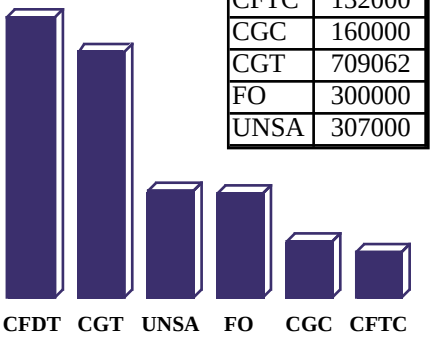

CFDT	**806829**
CFTC	132000
CGC	160000
CGT	709062
FO	300000
UNSA	307000

Election comité d'entreprise 2004

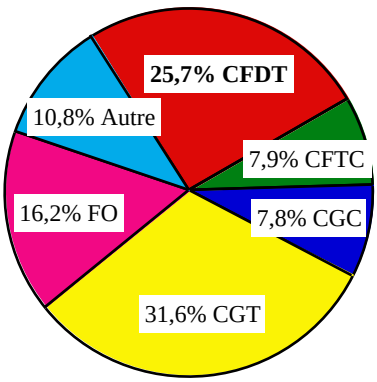

Election Prud'hommes 2002

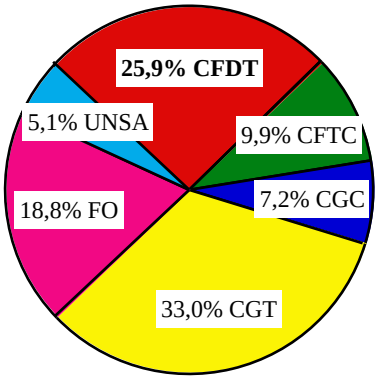

Adhérents 2005

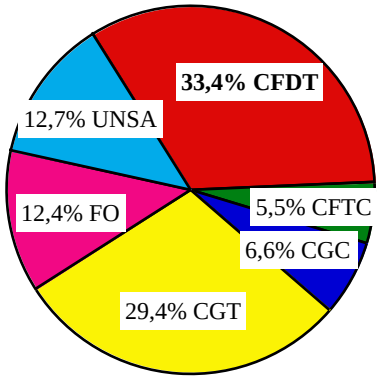

secteur public et, surtout, dans quelques entreprises publiques. Le taux de syndicalisation avoisine encore 40% dans le secteur de l'énergie (celui d'EDF-GDF). Il approche 25-30% à la SNCF, à La Poste, à France-Télécom. Il oscille autour de 20% dans la fonction publique.

Aujourd'hui, les adhésions et les cotisations des adhérents ne constituent plus qu'une ressource assez marginale pour certains syndicats. Un nouveau modèle s'est imposé, caractérisé par la faiblesse de ses adhérents, et la place des « professionnels ».

Certains syndicats se sont parfaitement adaptés à cette nouvelle donne et ne cherchent pas véritablement à recruter des adhérents.

Autrement dit, la question de l'enracinement social du syndicalisme ne semble plus que secondaire au contraire d'une vocation plus « entrepreneuriale ». Cette évolution a rencontré un certain acquiescement de la part des dirigeants des ressources humaines ou managers : mieux vaut des « professionnels » que des « militants », des élites que des cohortes.

La CFDT a pour sa part choisi un syndicalisme d'adhérent, comme le montre sa première place en nombre d'adhérent. Chez Carrefour ils sont plus de 5000 !

La légitimité politique renvoie les syndicats, comme les partis, au régime des élections.

Mais quel scrutin ?

FO réclame en vain le rétablissement des élections à la Sécurité sociale, supprimées en 1995.

Les élections prud'homales de 2008 seraient un meilleur baromètre, à condition, pour éviter une forte abstention, qu'elles aient lieu dans les entreprises.

Une telle réforme paraît seule en mesure de conférer aux syndicats la légitimité "incontestable" que ne leur donnent plus leurs adhérents. Une opération vérité qui préfigurerait la nécessaire recomposition du paysage syndical.

La CFDT avec un taux avoisinant ou dépassant 20% quelque soit l'élections (Comité d'entreprise, prud'hommes, entreprise publique, sécurité sociale, cadre ou employés) peut sans inquiétude aborder les élections quelque soit le mode choisit

CFE-CGC en congrès

Créé en 1944 (sous le sigle CGC, devenu CFE-CGC en 1981) le 33ème congrès de la CFE-CGC se tenait à La Plaine Saint-Denis, en Seine Saint-Denis les 6-7-8 décembre.

Bernard VAN CRAEYNEST a été réelu président de la CFE-CGC par les 300 délégués (costume-cravate de rigueur)

Opposé à l'avis du CES sur la représentativité syndicale sur le résultat d'élections ouvertes à tous les salariés, il propose de réserver le produit des accords d'entreprises aux seuls salariés adhérents des organisations syndicales.

160.000 adhérents. 4 fédérations rassemblent plus de la moitié des adhérents, (métallurgie fonctions publiques, banques et le crédit)

Elections comités d'entreprise 2004 : 28,4 % dans le 3ème collège Elections prud'homales 2002 : 22,81 % dans la section encadrement . Elections fonction publique 2004 : 2,3 %.

La CFE-CGC occupe la deuxième place, derrière la CFDT pour la représentation des cadres.

Groupe Carrefour

Elus dans les comités d'établissement tous collèges confondus.

Elus CE 2005

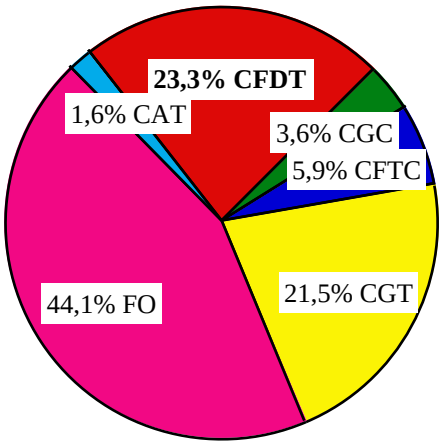

On en parle
Aix les Milles
Amiens
Angers Gd maine
Perpignan
Ivry sur seine
Lomme
Luneville
Quimper
Rennes
Rosny 2
Vannes
Villiers en bière
et aussi
Auchan
Carrefour
Champion
ED
Disney
LCM
Moulinex
Wal-Mart
Des pays
France
Pologne
USA

Perpignan

Le magasin ouvrira le dimanche 14 janvier 2007 pour les soldes.

Champion à la télévision

Dès janvier 2007, Champion sera présent sur les chaînes de télévision hertziennes.

L'enseigne diffusera un film institutionnel de 30 secondes qui résume l'engagement de Champion "Plus facile la vie" et qui sera relayé ensuite par des spots de 15 secondes portant sur les autres engagements de l'enseigne.

A partir du 29 décembre 2006, Champion relaiera le film sur son site Internet et par MMS sur les téléphones mobiles via Orange.

Selon le groupe, Champion sera ainsi la première enseigne à faire appel à ce canal de diffusion sur mobiles pour un film publicitaire. Le budget publicitaire demeurera cependant stable. Pour cela, Champion fera des arbitrages, notamment via la réduction de quelques catalogues, la réduction de dotations publicitaires et un arbitrage au niveau de la radio et l'affichage.

Carrefour et Disney

Après la signature d'un premier contrat de licence "directe" en 2002, Disney Consumer Products, division de The Walt Disney Company en charge des produits dérivés, et la Direction Commerciale Non Alimentaire (DCNAG) du groupe Carrefour pour l'International, ont annoncé l'ouverture d'une plate-forme de travail commune.

En effet, le 29 novembre 2006, une équipe dédiée de 7 experts Disney a rejoint le site de la DCNAG basée aux Ulis. Leurs activités sont axées sur la recherche et le développement ainsi que la production de nouvelles gammes de produits dans les catégories textiles, équipements de la maison et jouets.

D'après les deux groupes, ce rapprochement permettra de mieux anticiper les attentes spécifiques des clients et des équipes de Carrefour pour proposer des solutions sur mesure.

Pologne

Rachat des activités d'AHOLD

Le groupe Carrefour a signé un protocole d'accord concernant l'acquisition de Ahold Polska pour un prix de 375 millions d'euros.

Cette transaction permettra à Carrefour Polska de se placer au deuxième rang de la distribution alimentaire du pays.

Ahold Polska exploite aujourd'hui 194 magasins, dont 15 hypermarchés Hypernova, le reste étant des supermarchés Albert, sur une surface totale de 180.000 mètres carrés. Ahold Polska a réalisé un chiffre d'affaires toutes taxes comprises 2005 de 591 millions d'euros.

Carrefour Polska a réalisé un chiffre d'affaires toutes taxes comprises de 1,173 milliard d'euros en 2005, et comptait 38 hypermarchés et 78 supermarchés à fin octobre 2006, sur une surface totale de près de 390.000 mètres carrés.

Remerciements

*"Nous tenons à signaler notre ravissement suite à la visite de **Cathy** dans notre magasin. Son intervention pour nos personnes en difficultés a été bénéfique. Elle a pris le temps nécessaire à l'écoute et à l'étude des dossiers de nos salariés.*

Il faut que son dévoument soit honoré par les équipes CFDT. Merci pour tout son travail."

Betty et Marc section d'Ivry sur Seine

Cathy représente la CFDT au sein de la commission Solidarié. Elle est déléguée syndicale CFDT au magasin de Laye les Roses

Moulinex

Devant le tribunal de prud'hommes de Nanterre l'ex PDG réclame «176 000 euros d'indemnités pour cause de licenciement économique», suite au dépôt de bilan de Moulinex, survenu en septembre 2001.

A côté des 9 millions d'euros d'indemnités de départ perçues par Danie Bernard au moment de son éviction de Carrefour, les exigences de **Patric Puy**, dernier patron de Moulinex, font un peu petit bras.

A l'époque, Patrick Puy était venu de Brandt, officiellement pour «redresser Moulinex». En fait, il n'était resté que trois semaines et trois jours dans l'entreprise, le temps de fermer la maison et de procéder au licenciement des 3 700 salariés restants avant la reprise partielle par Seb.

Marie-Gisèle Chevalier, l'infatigable ex-pasionnaria de la CFDT Moulinex, licenciée en 2003 avec 35 années d'ancienneté, juge la démarche «odieuse» : «Ces gens-là n'ont pas de honte [...]. Je suis abasourdie que ceux qui licencient saisissent les prud'hommes pour licenciement économique en expliquant n'être que de simples salariés.»

«Que je gagne 3 000 euros ou 300 000 euros par mois, je dois être protégé de la même manière par le code du travail». L'ex-PDG reste mis en examen dans ce dossier. La justice soupçonne principalement Patrick Puy d'avoir puisé en l'an 2000 dans la trésorerie de Brandt pour alimenter les comptes de Moulinex

Elections

La CFDT se mobilise pour l'inscription sur les listes électorales

La CFDT entend tirer toutes les leçons du 21 avril 2002. Attaché au fonctionnement démocratique de notre pays, elle réaffirme son attachement au droit de vote. Elle veut faire en sorte que le plus grand nombre de citoyens s'inscrivent et participent à la prochaine élection présidentielle.

S'inscrire est assez simple !

Depuis 1997, tous les citoyens qui atteignent la majorité sont automatiquement inscrits sur les listes électorales. Mais nombre de Français, parce qu'ils avaient plus de 18 ans au moment de cette évolution législative, ou parce qu'ils ont changé de domicile, ne sont pas inscrits.

L'inscription sur les listes doit être faite avant le 29 décembre (le 31 est un dimanche !) à la mairie de la commune où l'on réside depuis au moins 6 mois, ou où l'on paie des impôts locaux depuis 5 ans

En passant par la Lorraine

Le 22 décembre dans l'entrepôt de Luneville (54) on fera la fête il y aura des cadeaux et un pot.

Les salariés des sociétés **LCM** mais aussi **Prodim** et **Casmf** qui cohabitent sur le même site fêteront non pas Noël en avance mais le départ en retraite de la déléguée syndicale CFDT.

Michèle Guyot embauchée le 27 janvier 1970 prend sa retraite a partir du 1er janvier après de longues années a exercé ses compétences d'employée administrative chez Prodim, puis Logidis pour finir à LCM toujours déléguée CFDT.

Elle quitte ses collègues en fanfare avec une relève assurée, ça remonte le moral. Les élections de novembre ont prouvées que les salariés font confiance à la CFDT toujours le seul syndicat représenté avec en CE des agents de maîtrise syndiqués. **Martine Renard** la remplacera en tant que déléguée syndicale du site.

Michèle nous souhaite *"a tous beaucoup de courage pour les années a venir qui risquent d'être très difficiles relationnellement avec les Directions des différents périmètres Carrefour"* .

Au hasard de nos rencontres nationales (conseil de surveillance et comité prévoyance) nous avions appris à apprécier ses compétences mais surtout sa "belle âme". Militante motivée avec de fortes valeurs elle valait les meilleurs experts. Il y avait encore du chemin à faire ensemble. Luneville c'est loin et il fait froid il manquera en ce mois de décembre un peu de chaleur .

ED

Manifestation devant ED

Vendredi 15 Décembre 2006 à l'appel de CFDT et CGT les salariés des magasins ED étaient invités à arrêter le travail afin d'obtenir une amélioration de leur sécurité, de leurs conditions de travail et de leur rémunération..

Un rassemblement avait lieu devant ED 53 Avenue d'Italie avec distribution de pétition aux clients.

La goutte d'eau qui a fait déborder le vase est l'agression jeudi dernier par un client de Patricia salariée ED ceci en l'absence d'agent de sécurité. La seul réaction de la direction a été savoir si la marchandise a bien été récupéré et pour quel montant.

Les délégués CFDT protestent contre les mauvaises conditions de travail et les ouvertures sur Paris qui vont jusqu'a 21 heures...

La CFDT réclame une augmentation des effectifs en magasin pour répondre aux attentes des clients et améliorer les conditions de travail des salariés.

La CFDT demande

- Le respect des salariés en ouvrant immédiatement une négociation des horaires d'ouverture des magasins sans aller au delà de 19h30.
- Un vigile par magasin, (une salariée a encore été agressée la semaine dernière.)
- Le paiement intégral des heures travaillées, (trop de personnes font encore des heures non rémunérées.)
- L'embauche de salariés pour améliorer les conditions de travail (parfois un magasin tourne avec seulement deux salariés.)
- Une augmentation immédiate et significative des salaires.

Les salariés ED travaillent dans des conditions d'un autre siècle, constamment sous pression. Le groupe Carrefour, qui revendique une charte éthique, laisse les salariés ED à coté de la route.

AUCHAN Perpignan

Les syndicats FO et CFDT appellent le personnel à la grève pour le lundi 18 décembre.

Le personnel est exaspéré par la réduction du pouvoir d'achat provoquée par la hausse du coût de la vie et la stagnation des salaires, d'autant que le groupe continue d'obtenir de bons résultats.

L'intersyndicale FO CFDT demande la réouverture des négociations salariales avortées depuis le mois de mars.

Avant l'accord 35H, nous étions payés 39H pauses comprises. En 1999, la CFTC signe seule l'accord des « 35 heures » à 36h75 (35h + 1h75 de pause payée à l'époque).

En novembre 2003, la Direction Nationale intègre le paiement de ce temps de pause dans le taux horaire, gonflant ainsi artificiellement nos salaires de 5%

Or le SMIC s'entend en temps de travail effectif : si nous retranchons le temps de pause de notre forfait mensuel, certains d'entre nous sont payés en dessous du SMIC!

A Auchan, 2/3 des effectifs sont à temps partiel. Ce temps partiel est plus souvent subi que choisi, augmentant toujours plus la précarité.

L'intersyndicale FO/CFDT revendique un temps partiel minimum à 30 heures afin que chacun puisse vivre dignement de son salaire.

Nous demandons enfin à ce que notre vie de famille soit respectée (dimanches, fériés, etc.).

Pour les salarié(e)s, on est bien loin d'un véritable « partage de l'avoir », leitmotiv du discours AUCHAN.

Rosny 2 interdit aux mineurs

C'est en toute lettre qu'un écriteau placé sur un mur stipulait: magasin interdit aux «animaux» ou aux «mineurs non accompagnés d'un adulte»…

Ce matin, l'enseigne de Rosny 2 avait retiré son affiche,. Mais selon des témoignages cette pratique, consistant à refuser l'entrée aux jeunes non accompagnés, perdurait depuis longtemps. Et pas seulement dans cet hypermarché.

La direction régionale de l'enseigne reconnaît une «maladresse» tout en minorant l'application du règlement.

«Ce magasin connaît depuis quelques temps des difficultés de comportements, prétend Philippe Barrier le directeur. Il y avait des attroupement empêchant les clients de circuler, des jeunes qui consommaient sur place… Comme il est de notre responsabilité d'assurer la tranquillité du magasin, on a pris cette mesure pour un temps limité. Mais ce filtrage ne s'appliquait qu'au cas par cas pour des gens ayant déjà posés problèmes et connus des services de sécurité. Et il ne s'agit en aucun cas d'une mesure nationale ou régionale.»

Si la direction générale de Carrefour a reconnu jeudi ne pas être au courant d'une mesure qu'elle condamne, il n'y a pas que l'hypermarché de Rosny 2 qui avait des a priori vis-à-vis des jeunes. Dans un autre magasin de l'enseigne situé en Seine-Saint-Denis, à Aulnay-sous-bois, un vigile lâche: «Il faut que les mineurs soient accompagnés.»

Jeudi 07 Décembre 2006 extrait de Libération

Braquage

Avant de commencer la réunion consacrée à Mercure le 12 décembre les syndicats interpellent la direction sur le braquage du magasin de Aix en provence par arme à feu dans la galerie, le magasin qui est resté ouvert et les caisses à proximité également alors qu'il y avait un traumatisme important !!!

Nous demandons à la direction qu'il y ait une réflexion sur ce problème de société . **La direction n'étant pas au courant elle va y réfléchir !!**

Les incivilités et les violences

De plus en plus nombreux sont les professionnels qui dénoncent l'irruption de comportements agressifs au sein même d'institutions.

Cinq syndicats de la Banque (CFDT, CGT, FO, CFTC et SNB) ont signé un accord destiné à prévenir "les incivilités et les violences" de la part de certains clients. Selon l'Association française des Banques (AFB-patronat), l'accord "a pour objectif d'identifier des mesures de prévention et de préconiser des mesures de suivi pour les victimes".

Mettre en place des règles pour prévenir les incidents

La CFDT, 1er syndicat avec 29,4% aux dernières élections représentatives, a indiqué de son côté que cet accord permet la mise en place d'un ensemble de règles instaurant la prévention des incidents, la formation et la solidarité au sein des unités touchées par ce phénomène. Il prévoit notamment un accompagnement psychologique, physique et judiciaire de la part de l'employeur en cas d'agression.

Un autre accord similaire, sur "la sécurité des agences bancaires" a également été signé dans le secteur, mais par trois syndicats seulement (CFDT, FO et CGT). Il s'articule autour de quatre pôles d'action : "dispositifs et équipements, procédures, formation et assistance au personnel ayant subi une agression". Selon la CFDT, cet accord sécurité impose notamment "d'affecter dans les points de vente permanents un effectif salarié minimum de deux personnes à partir du 1er janvier 2008."

Restructurations

Le CCE de LCM conteste toujours la légitimité de la vente des 8 entrepôts à des sous traitants.

Le CCE de la société LCM sas a pris connaissance des termes du jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de CAEN le 22 novembre 2006.

Le CCE de la société LCM SAS constate que le jugement précité en date du 22 novembre 2006 n'a pas fait droit à ses demandes concernant les questions essentielles relative à l'absence de validité des plans de restructuration intitulés « plan de transformation du réseau logistique » et « projet de modification du périmètre d'activité de LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES »,

ainsi que toutes les conséquences liées aux nullités de fond et de formes affectant ces plans de restructuration ainsi que les consultations au titre du livre du IV du code du travail n'ont pas été évoquées.

Le Tribunal de Grande Instance de CAEN, dans sa décision en date du 22 novembre 2006, n'a fait droit qu'à la demande de non application des dispositions de l'article L 122-12 du code du Travail pour l'ensemble des chauffeurs de Thouars.

Le Comité Central d'Entreprise LCM SAS donne mandat à son secrétaire d'interjeter appel à ces titres du jugement en date du 22 novembre 2006.

Logidis Comptoirs Modernes

Logistique Multiformats

La branche logistique du groupe Carrefour

La CFDT prend la tête du CCE

Du 13 au 15 décembre le CCE de LCM se réunissait pour renouveller son bureau pour la mandature 2006/2009.

Les élus du CCE LCM sont répartis entre 5 CFDT, 5 CGT, 4 FO, 1 CGC, 1 CFTC, 1 SAS (sans appartenance syndicale).

Le secrétaire sortant CGT n'ayant pas été réélu dans son entrepôt il ne pouvait se présenter .

Les élections s'avéraient serrés compte tenu de l'absence de majorité et de manque de candidats. L'enjeux était de réunir 9 voix sur un nom pour être élu.

La CFDT forte de sa représentativité et compte tenu de l'importance du poste de secrétaire à un moment où des entrepôts sont fermés a proposé des candidats aux postes de Secrétaire, Secrétaire adjoint et trésorier adjoint.

Ces candidatures ont obtenus 12 voix : CFDT, FO, CFTC, CGC, SAS.

Secrétaire CCE **Frédéric CELLES** élu CFDT à Crepy en Valois

Secrétaire adj **Christophe GUERARD** élu CFDT de Carpiquet

Trésorier adj **Roger MEYER** élu CFDT de Luneville

Le poste de Trésorier revient à **Joël FOUQUE** élu FO de Nimes

Le CCE a donné un avis défavorable au compte LCM par 16 voix. Sur proposition de la CFDT le cabinet **Sextant** a été chargé de l'expertise des comptes.

En ce qui concerne la vente des entrepôts LCM le CCE a fait appel du jugement du tribunal de Caen du 22 novembre dernier par 16 voix pour.

L'entreprise a investi 6 400 000 euros dans la mécanisation sur l'entrepôt de Le Rheu et Sennecé Macon mise en marche août 2007, la lourdeur d'investissement semble bloquer l'entreprise. L'annonce faite par la direction ne prévoit aucune suppression d'emplois.

Fort de ce résultat la CFDT entend lancer un programme de formation de ses élus au comité central et de ses responsables syndicaux afin de conforter son rapport de forces chez L.C.M. dans l'intérêt des salariés.

La prochaine réunion du comité central d'entreprise est prévue pour le 10 et 11 janvier 2007.

OUVERTURE LE DIMANCHE

Mois de décembre 2006

Entre les directeurs qui comprennent l'importance de la vie de famille et avec qui on peut trouver un équilibre avec la vie économique

et

ceux qui n'ont les yeux rivés que sur le chiffre d'affaire et abusent des ouvertures

il y a des excés qui ne facilite pas un discours raisonné sur les ouvertures .

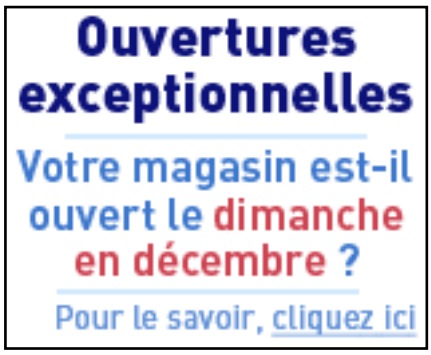

Sur les 218 hypermarchés Carrefour

8 magasins n'ouvrent aucun dimanche de décembre

Angers grand maine, Angers saint serge, Brive, Cholet, Lorient, Nantes beaujoire, Nantes beaulieu, **Saint herblain**

6 ouvrent un dimanche

Cherbourg, Rennes alma, Rennes cesson, Guingamp, Saint brieuc, Saint junien

32 ouvrent deux dimanches

Auch, **Brest,** Bourg en bresse, Besancon / chalezeule, Besancon / valentin, Boisseuil, Chalon sur saone nord, Cahors, **Caen**, Dax, **Dijon**, Epinal, **Fecamp, Herouville,** Labege, **Limay, Margencel,** Mont de marsan, **Mondeville, Paimpol, Paris auteuil,** Port de bouc, **Portet sur garonne,** Puget, **Quetigny, Quimper, St jean de luz, Tarnos**, Toulouse / purpan, **Troyes, Uzes,** Villeurbanne

130 ouvrent 3 dimanches

42 ouvrent 4 dimanches

Dimanche par dimanche

10 décembre

63 magasins ont ouvert leurs portes

17 décembre

30 magasins n'ouvrent pas ouvert leurs portes

24 décembre

9 magasins n'ouvrent pas leurs porte (les 8 fermés tous les dimanches + Cherbourg)

31 décembre

51 magasins n' ouvrent pas leurs portes

Ouvert que le matin

36 magasins ont choisi que de n'ouvrir le matin un dimanche ou plusieurs comme Annecy, Gruchet le valasse, La teste, Laval, Mably, Mulhouse, Pamier , Saint Brieuc, Salaise sur sanne, Sète ballaruc, Guingamp, Quimper,Guéret, Hérouville, St Jean de Luz, Tarnos, Vannes

Ainsi **Paimpol** ouvre deux dimanches de 9 h à 13 h ou **Brest** de 8 h 30 à 14 h

Heures de Fermeture

St Brice est le seul magasin qui ferme ses portes à 21 h le 10 décembre.

De nombreux magasin ont choisi de fermer leurs portes à 17 h ou 18 h voir plus tôt particulièrement les jours de réveillon.

Pour la nuit du réveillon de Noël, fête familiale, trop de directeur les yeux fixés sur leur sacro saint chiffre d'affaire n'ont que faire de la vie de famille et fermeront

leur porte à 19 h.

Ce qui veut dire pour les caissières peu de chance d'être chez elle avant 21 heures.

Angers Gd Maine

Certains magasins qui n'ouvrent pas le dimanche ont décidé de faire une super nocturn. **P**as de dérogation pour les ouvertures des dimanches de décembre sur Angers, par contre une super nocturne le 23 décembre jusqu'à 23 heures.

La Roche sur Yon

Certains commerçants souhaitaient ouvrir les dimanches 17 et 24 décembre.

Le maire a dit oui, comme prévu, au 17, mais non au 24, pour laisser les salariés fêter Noël.

Nantes

Les magasins resteront fermés le dimanche 24 décembre

Jean-Marc Ayrault a tranché. Il n'y aura pas d'ouverture de magasins le dimanche 24 décembre à Nantes.

La communauté urbaine de Nantes avait pourtant donné un avis favorable à une ouverture la veille de Noël.

Faute d'un accord global entre les organisations syndicales et patronales, le maire de Nantes, a décidé le contraire.

Rennes

Les représentants de la grande distribution et du commerce de détail, CFDT, CGT, CFE-CGT, CFTC et FO ont convenu que l'ensemble des commerces alimentaires et non alimentaires pourra ouvrir de manière exceptionnelle, le samedi 11 novembre et le dimanche 24 décembre jusqu'à 17h.

La négociation entre partenaires sociaux a permis de réduire le nombre de jours fériés travaillés de 4 à 2 jours. Jusqu'à présent, les maires, dont c'est la responsabilité, refusaient l'ouverture des commerces le dimanche au double motif que "cela n'est pas forcément créateur d'emploi dans le petit commerce et que cela revient à déplacer le jour de consommation plutôt qu'à en ajouter un".

Quimper

Comme chaque année à cette époque, plusieurs commerces ont sollicité la Ville de Quimper pour une autorisation d'ouverture de leur établissement un ou plusieurs dimanches précédant les fêtes de fin d'année 2006.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec les organisations syndicales et professionnelles. La Ville de Quimper a sollicité conformément à la loi, l'avis de l'ensemble des partenaires. Ces différents contacts ont permis de mieux connaître les positions de chacun et d'en comprendre les enjeux.

La Ville de Quimper a décidé d'autoriser l'ouverture au public des commerces de détail employant des salariés deux jours sur les cinq autorisés par la loi, les dimanches 24 et 31 décembre 2006. En effet, depuis 1989, lorsque Noël et le 1er de l'An tombent un lundi, cette autorisation est donnée exceptionnellement.

Châteaubriant

Etant donné que Nantes et Angers n'ont pas accepté l'ouverture des magasins les dimanches de décembre, la mairie de Châteaubriant propose d'affréter des cars au départ de ces deux grandes villes pour que les pauvres consommateurs lésés puissent assouvir leur fièvre acheteuse dans notre belle ville.

Nuit et jour

Les consommateurs de huit provinces du Canada pourront faire leurs emplettes de Noël, 24 heures sur 24, sans relâche, du 16 au 24 décembre.

Villiers en Bière

Que dire de ce magasin **qui n**on seulement ouvre tous les dimanche de décembre mais de plus la direction a décidé de faire "une nuit américaine" le 22 décembre jusqu'à minuit et fermera les portes du magasin le 23 décembre à 22 h.

Histoire de faire bonne mesure la direction prévoit en 2007 d'ouvrir tous les jours fériés jusqu'à 21 heures (au lieu de 20 h auparavant) et de ne fermer qu'à 22 heures les jours fériés tombant les jeudi carte pass (17/05 et 1/11).

Wal-Mart tente cette expérience dans 51 de ses 273 grandes surfaces au Canada. Elles resteront ouvertes pendant 144 heures d'affilée.

Pour l'instant, Wal-Mart ne compte pas ouvrir certains de ses magasins en permanence, a fait savoir un porte-parole au quotidien torontois. C'est déjà le cas de nombreux SuperStores, filiale du géant du détail, aux États-Unis.

Allemagne

Le Sénat de Berlin a quasiment pris tout le monde de court en permettant aux magasins, dès le 17 novembre, d'ouvrir vingt-quatre heures sur vingt-quatre du lundi au samedi et jusqu'à dix dimanches par an.

La capitale allemande est ainsi la première région à réformer la législation sur les horaires d'ouverture des magasins, vieille de 50 ans.

Cette évolution a été rendue possible par la réforme du système fédéral. Depuis l'été dernier, la compétence en matière d'horaires d'ouverture dans le commerce a été transférée de l'Etat fédéral aux Länder. Depuis, la plupart des régions allemandes avec Berlin en tête, ont mis en route une réforme de la législation.

Ces projets suscitent l'ire des syndicats et des Eglises, surtout en ce qui concerne l'ouverture des magasins le dimanche.

Le syndicat Verdi n'exclue pas de déposer une plainte devant la Cour constitutionnelle de Karlsruhe.

"La Constitution allemande protège le dimanche", explique le porte-parole de l'antenne berlinoise de Verdi.

OUI

A donner les moyens à Carrefour d'être à égalité avec ses concurrents.

A une entreprise qui n'est pas à l'initiative de la course aux horaires d'ouvertures

A un contrat de confiance basé sur le volontariat du personnel

A prendre en compte les réalité économiques et sociales locales

NON

A des initiatives visant a ouvrir plus et ainsi forcer les concurrents à ouvrir plus.

A des ouvertures qui n'ont pas l'aval de la majorité des salariés.

A une fuite en avant pour gagner des parts de marché sans considération pour les salariés.

A des décisions commerciales qui viennent dans haut sans respecter les réalités économiques du magasin

Polémique sur l'ouverture des magasins le 24 décembre

Alors que certains syndicats protestent contre l'ouverture des magasins la veille de Noël et que deux villes l'ont interdite, le ministre du Commerce Renaud Dutreil affirme qu'il serait "absurde" de ne pas pouvoir faire ses courses ce jour-là.

Noël tombant cette année un lundi, les consommateurs vont sans doute souhaiter pouvoir faire leurs courses de dernière minute durant la journée du dimanche 24 décembre. Pour un grand nombre de commerçants, il va de soi que leurs boutiques devront rester ouvertes ce jour-là, pour répondre à une demande qui s'annonce forte.

Mais tout le monde ne voit pas les choses de la même façon. A l'appui de ce mouvement de refus de l'ouverture des magasins le dimanche de Noël, deux municipalités, celles d'Angers et Nantes, ont pris des arrêtés pour interdire l'ouverture des magasins le 24 décembre.

Pour tenter d'enrayer la polémique, le ministre du Commerce Renaud Dutreil a affirmé ce matin sur France 2 qu'il trouverait "absurde qu'on ne puisse pas faire ses courses" le 24 décembre. "La loi française autorise les commerces à ouvrir cinq dimanches par an", a-t-il rappelé et donc "les commerçants pourront sur autorisation du maire de leur ville ouvrir le 24 décembre".

Le ministre s'est également efforcé de minimiser l'initiative de Nantes et Angers. "Dans toutes les autres villes de France, j'ai le sentiment que les maires permettront l'ouverture le 24", a-t-il lancé.

MERCURE

Rencontre du 12 décembre 2006

Pour la CFDT :

Sylvain Macé / Michel Gay / Thierry Babot

Pour la Direction

Responsable Mercure: Pascal Jaran (En charge des dossiers Mercure) Cyril Allio, Stéphane Thoinet

DRS : Yvan Bartoli, Laetitia Marchand, Jean-Louis Trintignant

Mercure, l'organisation du travail en magasin.

Améliorer la relation Clients - Entreprise - Salariés

La direction a invité le 12 décembre les organisations syndicales a faire le point sur l'organisation du travail. Toutes les organisations syndicales avaient répondu présent sauf la CGC.

Présentation de Pascal Jaran responsable nationale de Mercure

Les 4 missions qui nous ont été assignées :

Optimiser les processus de travail en magasin

Optimiser les processus de travail dans les sièges et surtout améliorer le lien achat/vente

Développer de nouveaux processus de travail liés à des évolutions de produits, de métiers, de fonctions ou de technologies dans ce cadre nous allons travailler sur le rôle attendu des MM et des CS, mais aussi sur les technologies d'aujourd'hui

Former aux processus de travail et contrôler l'application

Cette mission essentielle a été confié à Stéphane Thoinet et son équipe.

Historique :

- 2004 Mise en place Mercure PGC

- 2004 Mise en place Modèle gagnant

- 2005 Mise en place Mercure Textile

- 2006 Mise en place Mercure TASC Bazar

- 2006 Mise en place Mercure PFT

Pour la direction MG 2 (modèle gagnant 2 EPCS) n'est pas un projet Mercure ?? La force de vente à en charge ce dossier.

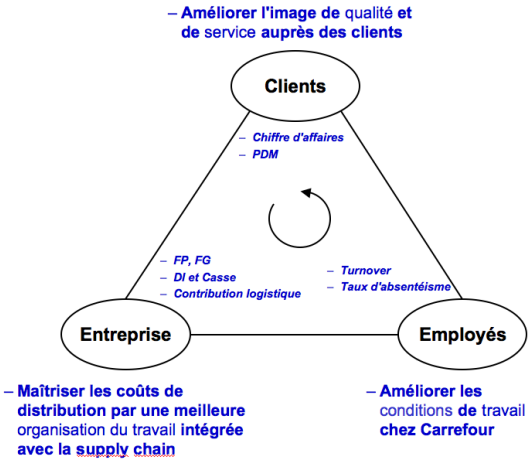

Objectifs de la direction

Optimiser les processus de travail en magasin et dans la supply chain par la suppression des dysfonctionnements :

o Déplacements multiples

o Outils de travail manquants et/ou inadaptés

o Pénibilité du travail,

o Lourdeur de certaines procédures

o Inefficacité de certaines manipulations

o Insécurité

o Allocation des heures travaillées non optimale

o Inadéquation entre flux de service (ou production) et flux client

Améliorer en permanence le fonctionnement des magasins en matière d'organisation.

o Evacuation mutualiser des déchets

o Mutualisation de certaines taches, ex texon retours accueil etc.

o Chaque chose à sa place

o Organisation des activités

o Des outils de mise en rayon

o Des outils de rangement

o Des outils d'évacuations des déchets ex : bennes bacs etc.

o Des outils spécifique métier

o La gestion du temps

o Planning de management

Déploiement

La mise en place de ces organisations dans les magasins a nécessité un accompagnement de plusieurs semaines par un «Responsable de déploiement» spécialement formé permettant :

- L'adaptation aux spécificités du magasin,

- L'adhésion des équipes aux méthodes (présentation détaillée des méthodes, des résultats et des bénéfices utilisateurs).

- La formation de l'ensemble des collaborateurs des secteurs concernés aux outils et aux méthodes

- L'information de tous les collaborateurs du magasin

-La pérennisation des méthodes

La mise en place dans les magasins a nécessité une équipe d'environ 25 personnes.

Tous les chantiers Mercure sont déployés sauf pour 2 Magasins :

Ivry sur seine : Magasin en demande d'expertise pour le Textile et le Bazar. Le PGC mis en place mais non audité.

Aix en Provence : Mise en place pour le Textile et le Bazar après travaux sur le 1er Trimestre 2007.

Pour Mercure PFT 5 magasins sont déployés : Pontault Combault, Wasquehal, Orléans Place d'Arc, Montélimar, La ville du Bois

Appropriation

Taux d'appropriation au niveau national de Mercure

- Mercure PGC: 76 %
- Mercure Textile: 76 %
- Mercure Bazar : 68 %

Synthèse des chantiers **Mercure 73 %**

Les taux d'appropriation de Mercure dans le magasin peuvent être demandés lors des réunions du comité d'entreprise.

CFDT

Questions des organisations syndicales

Le matériel

<u>Organisation syndicales:</u> Les box au PGC ne sont pas solides et ils sont chers

<u>Réponse direction:</u> Les box ont été renforcés il coûte environ 39 €

Les salariés nous disent que le matériel apporte un confort pour remplir ex : la table au PGC moins de mal de dos. Mais le matériel n'est pas réparé rapidement faute de pièces exemple : les rotules des tables au PGC Les tires palettes ne roule pas bien. C'est vraiment récurant dans l'ensemble des magasins.

Nous prenons notes des remarques il faut que l'on améliore l'ensemble des ces élément

Nous sommes au courant du problème des pièces détachées du petit matériel Ex : les roues des tables du textile n'étaient pas référencées

Maintenant le matériel est référencé depuis 15 jours !!

Concernant le Thermomètre laser et la cuve de nettoyage des grilles y a-t-il un risque ?

Il n y a pas de danger avec le Laser si il est utilisé dans des conditions normales.

Pour le lave grille nous allons changé le principe nous allons prendre un lave vaisselle fermé.

Les hommes

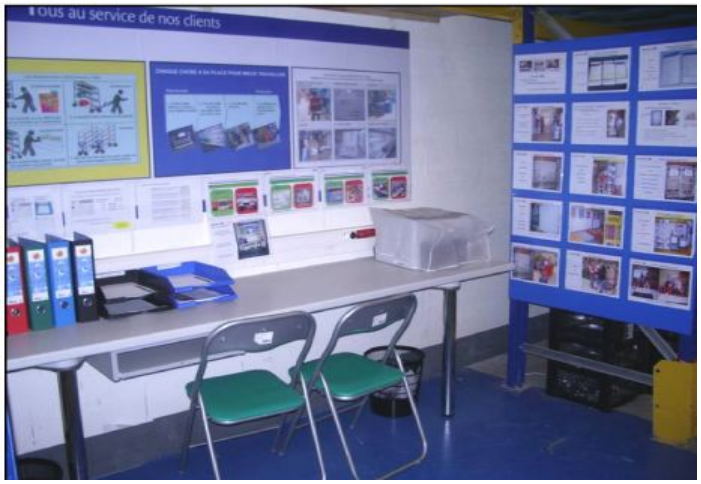

Les salariés trouve le travail plus difficile car il y a plus de volumes à bouger. Le changement des horaires augmente la souffrance des salariés. Nous avons l'impression que vous oubliez le salarié !!!

Nous devons nous adapter aux flux et faire en sorte qu'il y ait suffisamment de salariés pour répondre à la demande des clients !!

Vous nous avez présenté au CCE Mr Réserve au niveau 4. Dans l'application il est parfois niveau 2 ou 3 pourquoi ?

Nous n'avons pas d'historique mais pour Mr réserve il faut une personne avec une forte personnalité !!

Y a-t-il des bonnes choses que vous avez constaté car c'est toujours le même problème entre le verre à moitié vide ou à moitié plein ?

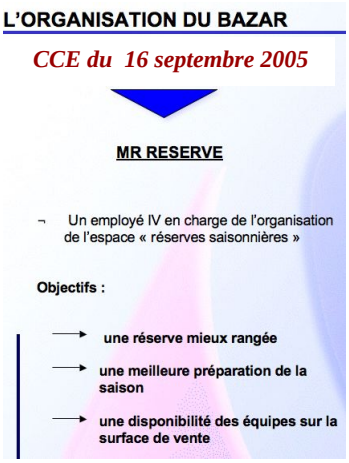

Nous constatons que les salariés sont plus fatigués du fait de mercure. Il y a t-il plus d'accident du travail avec Mercure ?

Nous ne pouvons pas quantifié les accidents du travail uniquement avec Mercure !!

Temps de travail

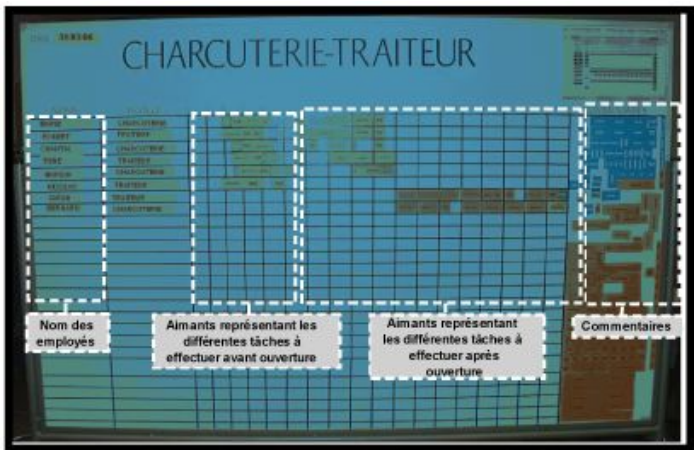

Nous constatons que le tableau donne beaucoup de travail de préparation et qu'il n'est pas vraiment suivi

Oui effectivement le tableau ne fonctionne pas bien

La direction peut nous dire si l'absentéisme à baissé et de combien ?

Oui l'absentéisme a baissé mais Mercure n'est pas le seul responsable !!

Vous avez changé les horaires d'embauche des boulangers Ils perdent des heures de nuit et cela à pour conséquence une perte de salaire que compte Faire la direction ?

Les métiers ont changé, nous fabriquons moins, il y a également moins de pénibilités du fait d'avoir une embauche plus tard donc pas de compensations !!

Nous devions gagner environ 20 % d'heure qui devait être réallouer ou sont elles ?

Nous avons plus de débit en volume donc cela à fait un équilibre

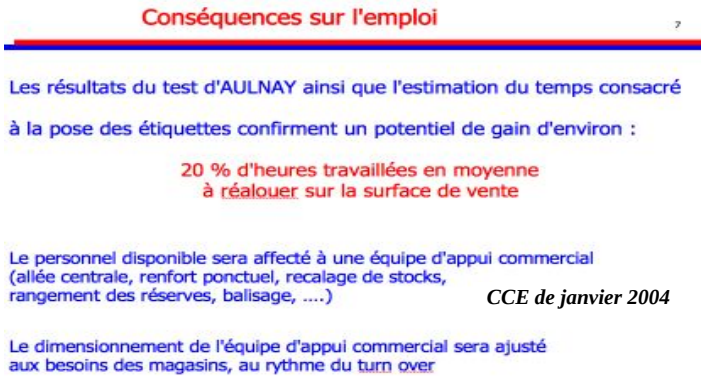

Conclusion

Le matériel c'est un plus par contre les horaires c'est un grand moins et si notre entreprise ne fait pas attention cela risque de craquer !!

Nous vous demandons d'aller plus loin dans les analyses sur l'emploi avec plus de précision sur les accidents du travail uniquement avec Mercure avant et après la mise en place sur l'absentéisme etc.…

Un premier bilan c'est bien mais il nous faut plus d'élément précis.

Les engagements de la direction lors des CCE doivent être tenus !

Une récente étude révèle que la pénibilité physique au travail est importante dans la distribution.

Les 650 000 salariés de la distribution ont la vie dure. 60% d'entre eux ont mal au dos. 30% souffrent de douleurs aux poignets et aux épaules. En cause: une inadaptation des postes de travail. Sont évoqués, les charges lourdes, la profondeur des étals, l'obligation d'atteindre le haut ou le bas des rayons. En outre, 90%, les salariés disent effectuer des gestes répétitifs.

"Il existe une pénibilité physique importante dans le secteur, avec des grosses contraintes physiques entraînant des troubles-musculo squelettiques déclarés pour 85% des salariés".

L'étude réalisée par 350 médecins du travail auprès de 5000 salariés des hypermarchés, supermarchés et supérettes, à la demande du patronat et des syndicats, souligne également une forte "pression temporelle". 80% des salariés disent devoir se dépêcher pour faire leur travail, et la moitié affirme ne pas pouvoir faire de pauses quand ils le souhaitent. 40% des salariés sont "tendus et crispés".

Le constat n'est pas bon", ont commenté la CFDT et FO, qui dénoncent la "pression croissante des contraintes économiques".

En direct des magasins*

Entre les annonces de la direction et le vécu dans les magasins on ne vit pas sur la même planète !

Voir les autres informations dans les hypers publiés précédemment.

Lomme

Pas de remontée à propos de mercure, mais nous sommes en travaux en ce moment et jusqu'au mois de mars, alors je pense que ce n'est pas actualité en ce moment

L'ambiance est trés tendu dans le magasin, les travaux y sont pour beaucoup

Vannes

Sur les différents mercure: chez nous pas de minutage - par contre problèmes d'horaires aux textiles, le personnel ne travaillait jamais l'après midi et la nouvelle organisation n'apporte pas d'amélioration pour le travail.

Amiens

A l'épicerie rien n'a dire, ni au PF a part le matériel qui s'use très vite.

Par contre le projets tasc au bazar me fonctionne plus du tout depuis fort longtemps à a peine 1 mois de sa mise en service , depuis plus rien, tous est ranger dans un coin au fond de la réserve pleine a craquer.

Au textile cela dépend des jour, s'il y des absent ça bloque, mais pour l'entreprise cela fonctionne.

Angers Gd maine

A Grand Maine mercure est inexistant, un peu au textile. Pour tasc ou nous sommes en ce moment avec le CHSCT en pleine enquête, les salariés n'utilise pas tasc

Les outils sont bien par contre une fois chargé impossible à manipuler, (collecteur, le chariot de rangement du matériel etc...)

Le tableau n'est pas utilisé par contre les managers s'en servent pour afficher les horaires et les CP, c'est vrai qu'il doit servir à çà ????

Le point fort ce serait Mr réserve Le palettisage est nul, surtout pour l'import.

En bref les salariés ont une vision très négative !

Ivry sur seine

Qu'ont-ils donc à cacher ?

Nous n'avons que Mercure PGC dans notre magasin depuis 2004.

Nous avons par délibération du 18 juin 2004, nommé un expert. Carrefour nous a mis au tribunal pour demander l'annulation de cette résolution. En première instance, nous avons eu gain de cause. Carrefour a interjeté Appel, l'audience est fixée au mois de mai 2007.

Le premier souci est que Carrefour refuse d'avancer les frais de justice. Moralité, les provisions des avocats et de l'Avoué n'ont pas été honorée, ce qui entrave l'action du CHSCT d'Ivry.

Chez nous Mercure est inexistant du fait de la procédure engagée. Il semble que le reste des projets Mercure nous soient présentés dans les mois à venir.

Notre position restera identique, nous nommerons des experts. Il n'y a pas de raison que Carrefour refuse une expertise, si ces projets sont si bénéfiques pour la santé des salariés.

On souhaite obtenir réponse aux questions suivantes

* Depuis la mise en place de Mercure, quel a été l'impact sur l'absentéimse, les accidents de travail et le chiffre d'affaire (a-t-il été augmenté ?)

* depuis la mise en place de Mercure, quelles économies ont été réalisées sur les frais de personnel des rayons concernés.

* depuis la mise en place de Mercure, quels sont les modifications qui ont été apportées depuis la création du projet ? (au niveau du matériel, du chronométrage, etc...).

Tous ces éléments de réponses nous permettrons d'avoir une approche plus large du problème.

Le magasin du futur

Si vous désirez en savoir un peu plus sur les technologies du futur un site présente les plus récentes innovation.

http://futurestore.hautetfort.com/1._magasins_phares/

Toutes ces technologies suppriment des emplois à court terme

Métro

Extra Future Store

Vous désirez voir ce que donne ce magasin du futur ?

Métro propose une vue 360° de son Future Store. Ce panorama permet de vous balader dans les rayons comme si vous y étiez et de découvrir les technologies appliquées à chacun des rayons.

http://www.futurestore.org/fsi-public/en/360_rheinberg/index.html

Carrefour

La plus grande avancée est la mise en place d'étiquettes intelligentes dans les rayons. D'une taille à peu près comparable à celle des anciennes étiquettes en papier, ces plaquettes présentent une partie fixe contenant le nom du produit, le code-barre et la quantité, et un écran à cristaux liquides affichant le prix ainsi que d'autres éléments au choix, comme la conversion en francs, un clignotant « promotion » ou le nombre de points de fidélité correspondant à l'achat.

Pilotées à distance, ces étiquettes peuvent être actualisées en temps réel.

Elles permettent un gain de temps pour les employés qui n'ont plus à les changer, les prix sont modifiés depuis un ordinateur à distance.

Ce dispositif est utile pour gérer les promotions qui interviennent plusieurs fois dans la semaine ou pour aligner en un rien de temps les tarifs sur ceux de la concurrence.

Aujourd'hui, ces technologies tendent à se développer dans d'autres enseignes : Monoprix, Leclerc, Intermarché.

Auchan

Après les métiers administratifs,Auchan s'attaque à la surface de vente.

Premiers visés les vendeurs d'abord avec Auchan.fr et les rayons les plus lourds financièrement et maintenant l'automatisation des caisses. **Au** CCE du 05 décembre annonce du déploiement de deux procédés en test .

Rapid'Auchan : Système de "self-scanning", mis en place dans le magasin d'Issy les Moulineaux. Un lecteur de code barres est mis à disposition du client, qui enregistre lui-même ses articles. A la fin des achats, un ticket de caisse est édité : les achats sont réglés, sans décharger le chariot.

Testé depuis quelques années sur 2 magasins (sans borne de paiement), le test est en pré phase de déploiement avec un dernier test sur 5 magasins.

la Borne de paiement : Améliorer la productivité régler les achats sur la borne.

L'hôtesse reste à sa caisse, mais ne fait que de l'enregistrement. Le paiement carte ou espèces **s'effectue à une borne automatique.** L'hôtesse enregistre les articles à l'aide d 'une douchette . Le paiement se fait sur une borne (cartes + espèces ou cartes seules) Sécurité : portillons automatiques 3 magasins test dont Auchan le Lac en mars 07.

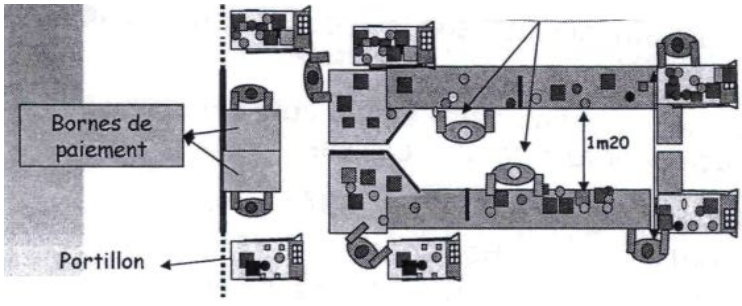

CFDT

La gazette des délégués
CFDT Carrefour

L'Hyper !